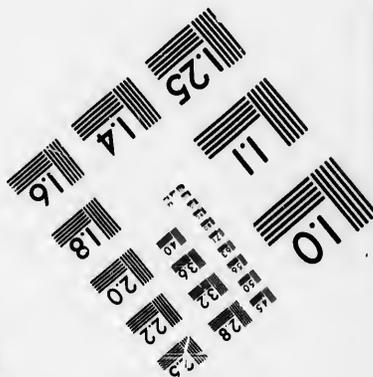
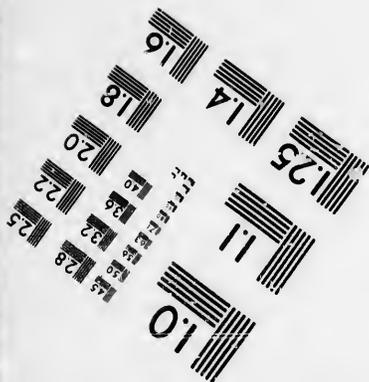
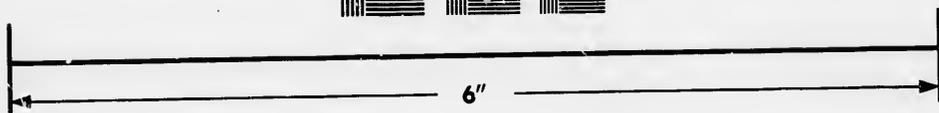
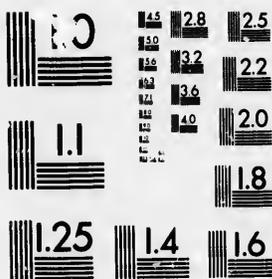


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
- Additional comments:/ Docket title page is bound in as last page in book but filmed as first page on fiche.
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

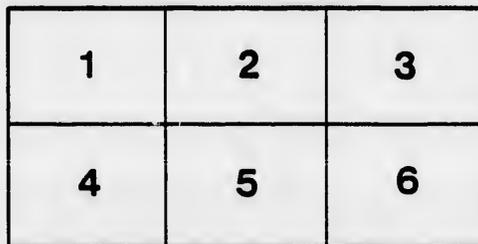
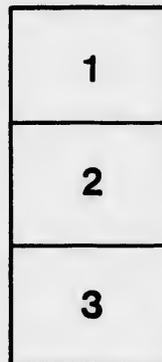
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
en à

the.

**PETITION de divers Propriétaires,
Tenanciers et Habitans du Comté de
GASPE, se plaignant de Grievs.**



Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Province du Bas-Canada, assemblés en
Parlement Provincial.

**LA PETITION des Propriétaires, Tenanciers et Habitans du Comté de GASPE',
dans la Province du Bas-Canada.**

Expose très-respectueusement,

QUE vos Pétitionnaires, craignant que des individus mal-intentionnés n'aient représenté à votre Honorable Chambre le Comté de Gaspé sous de fausses couleurs, et n'aient créé dans vos esprits des doutes sur la droiture et la sincérité de leurs intentions, fissent avec empressement la voie de cette humble Pétition, pour exprimer à votre honorable Chambre leur attachement et leur respect pour les Trois Branches de la Législature de cette Province, et pour l'assurer en même tems qu'ils n'ont jamais partagé les sentimens ni participé aux procédés de quelques partisans aveugles de l'administration souvent arbitraire de notre ci-devant Gouverneur Lord Dalhousie.

Qu'en effet, c'est avec surprise et avec douleur qu'ils ont appris, après l'expulsion de Robert Christie, Ecuyer, de votre honorable Chambre, que l'élection d'un nouveau Représentant qui fût digne de siéger parmi vous, avoit été fixée par l'Officier Rapporteur au quinzième jour d'Avril dernier; dans un temps où il étoit impossible de se transporter au Bassin de Gaspé, où devoit s'ouvrir l'élection, sans exposer sa vie à un danger imminent: et ils ne peuvent vous dissimuler qu'une pareille manœuvre n'a été adoptée, par les agens dévoués du Représentant actuel, que dans la vue d'assurer sa ré-élection, et de le renvoyer au Parlement Provincial contre le désir manifesté de votre honorable Chambre et contre le vœu général du Comté.

Que prévoyant bien le malheur de n'être point représentés dans la prochaine Session du Parlement Provincial, et les pertes qui doivent nécessairement leur en résulter, vos Pétitionnaires osent élever la voix, et s'adresser à votre honorable Chambre, avec confiance, persuadés que votre zèle à promouvoir l'intérêt général de la Province et de leur comté en particulier, vous engagera à jeter un œil favorable sur l'exposé de leurs besoins les plus urgens, et que votre sagesse et vos lumières vous suggéreront des remèdes proportionnés à leurs maux.

Que c'est dans cette ferme persuasion que vos Pétitionnaires ont l'honneur de vous exposer comme Grievs ce qui suit:

- 1er. La vaste étendue du Comté de Gaspé, l'accroissement rapide de la population et particulièrement la diversité des intérêts entre Gaspé et la Baie des Chaleurs, nécessitent une Division du comté et une augmentation dans la Représentation.
- 2e. Les Elections du Représentant du comté de Gaspé se font à New-Carlisle et au Bassin de Gaspé exclusivement, c'est-à-dire, dans la seule partie du comté, où la maison Robin, dont les intérêts militent contre ceux du comté, exerce une influence indue sur les Habitans, qui lui sont presque tous endettés, et nous exclut, par le fait, de la représentation, en nous privant de l'avantage d'avoir un Représentant de notre choix.
- 3e. Depuis le Bassin de Gaspé jusqu'à l'Anse à Beau-fils, c'est-à-dire, dans le court espace de douze lieues, on compte ju-qu'à dix Juges de Paix; et depuis l'Anse à Beau-fils jusqu'au haut de Ristigouche, c'est-à-dire dans une étendue d'au moins soixante lieues, il ne s'en trouve que quatorze, dont un réside dans la Province voisine, ce qui forme en tout vingt-quatre Juges de Paix, dont trois seulement sont Canadiens d'origine Française, quoique les huit neuvièmes de la population soient natis du Pays et d'origine Française.
- 4e. Le mauvais état des Chemins, et le manque total de Chemins dans plusieurs parties du Comté, rendent les communications extrêmement difficiles, gênent le Comté dans ses rapports internes, et s'opposent à l'effor de l'industrie.
- 5e. Il n'y a pas une seule traversé régulièrement établie dans tout le Comté, quoique depuis la Baie de Gaspé jusqu'à Ristigouche, on compte douze Rivières dont trois seulement sont guéables, à marée basse.
- 6e. Les Revenus attachés à l'Office de Grand-Voyer du Comté de Gaspé, quoique suffisans pour mettre cet Officier en état de remplir ses devoirs avec avantage pour le Comté, n'ont jamais produit l'effet attendu.
- 7e. Le Comté de Gaspé est la seule partie importante de la Province, qui soit privée de l'avantage de pouvoir communiquer régulièrement dans ses propres limites par le moyen des Bureaux de Poste: privation qui se fait sentir vivement dans ses rapports civils, politiques et commerciaux, avec la Capitale et les autres Villes de la Province.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, Q.U.E.



Res. Carl. A.-S

8e. Le terme de dix jours pour la tenue des Cours Supérieures de New Carlisle et de Percé, est insuffisant pour la due administration de la justice dans ces deux parties du Comté.

9e. La juridiction de la Cour Provinciale du District Inférieure de Gaspé est limitée à une somme trop faible, eu égard à l'importance actuelle des intérêts du Comté.

10e. Le commerce du Comté de Gaspé avec la mère-patrie et les Iles Britanniques, les différends qui originent de la navigation, et la grande distance qui se trouve entre les parties importantes du Comté et la Capital, nécessitent l'organisation d'une Cour d'Amirauté dans le Comté.

11e. Les quatre Résolutions que le Représentant actuel du Comté de Gaspé s'est efforcé de faire adopter à votre Honorable Chambre, quant au mode d'établir une prime sur le Poisson, bien loin d'avoir pour but l'intérêt général du Comté, ne tendent réellement qu'à favoriser quelques individus, et particulièrement la Maison Robin.

12e. Les Missionnaires de l'Eglise de Rome, dans le Comté de Gaspé, sont sans sûretés pour leurs dîmes, et les Missions sans moyens coercitifs.

13e. L'Ordonnance de la 29e Geo. III, chap 3, sec. 11 et 12, peut avoir un effet dangereux au District et Comté de Gaspé, en autant qu'elle est dérogoire à l'Ordonnance de la 25e George III, chap. 2.

14e. L'Acte Provincial de la 9e George IV, chap. 42, sect. 10, intitulé "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de Gaspé" qui accorde un privilège au dernier Equippeur, est extrêmement dangereux au Comté, parceque les Equippeurs ne fournissent des provisions de bouche que pendant la saison de la Pêche, et que les Habitans sont dans la nécessité d'avoir recours, pour leur subsistance, pendant huit mois de l'année, à des Trafiqueurs, qui n'osent plus leur avancer, a cause de ce privilège de Dernier Equippeur.

15e. L'Acte Provincial de la 59e George III, intitulé "Acte pour assurer les Habitans du District Inférieur de Gaspé, dans la jouissance et possession de leurs Terres," ne remédie pas aux maux que la Législature voulait faire disparaître, et ne donne aux Habitans du Comté aucun titre translatif de propriété.

16e. Les Commissaires appointés en vertu de l'Acte ci-dessus cité, n'ont pas rempli le but de l'Acte, ont laissé le Habitant du Comté de Gaspé dans un état pire qu'auparavant, et ont cependant exigé d'eux des sommes d'argent considérables, quoique la Législature eût amplement pourvu aux frais de la Commission.

New-Carlisle, 19 Octobre 1829.

